

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 20

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 19 mars 2014 à 20 h 15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Frédéric Glauser, vice-président

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 19 de la séance du 5 février 2014
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de M. Olivier Martin (PLR), élu à la Municipalité
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal N° 4/2014 – Vente à l'Etat de Vaud du Domaine du Fort à Noville pour un montant de Fr. 300'000.-- y compris l'échange de deux parcelles sur le territoire de la commune de Blonay et réponse au postulat de M. Alain Grangier (PLR) «Domaine de Noville, du patrimoine au fardeau »
 - 5.2. Préavis municipal N° 5/2014 – Réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Réseau de chauffage urbain : monopole ou open source ? »
6. Préavis et rapport
 - Préavis municipal N° 3/2014 – Modification du règlement du Conseil communal tel que révisé le 11 décembre 2013
7. Rapport
 - Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2014 – Participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles et divers

Appel

70 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Michel Bloch – Willy Bühlmann – Didier Carron – Michel Culand – Nathalie Dubuis – Luigi Gambardella – David Langelaan – Eric Mamin – Lionel Martin – Adrien Rime - Richard Sendra

Absent(e)s : Nicolas Mattenberger – Jean-Pierre Zoller

M. le Vice-président ouvre la 5^{ème} séance de l'année – 20^{ème} séance de la législature – en saluant toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux. Remplaçant ce soir le Président, il espère avoir toute l'indulgence du Conseil pour la conduite de cette séance et souhaite que les débats soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel. Il salue les membres de la Municipalité, et plus particulièrement M. O. Martin, qu'il félicite pour son élection à la Municipalité.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal N° 19 de la séance du 5 février 2014

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 5 février 2014 est adopté à une très large majorité (deux abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Notre Président, M. R. Sendra, a eu la douleur de perdre subitement son papa ce lundi, victime d'un infarctus alors qu'il effectuait un voyage en Espagne. M. Pascual Sendra a siégé au Conseil communal, dans les rangs du parti socialiste, de mars à décembre 1993, de décembre 1995 à mars 2000 et de mars 2010 à juin 2011. Toutes nos condoléances et notre soutien vont à la famille de notre Président dans ces moments difficiles. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé au dépouillement du scrutin de l'élection complémentaire à la Municipalité le dimanche 2 mars 2014. Les opérations ont été conduites par le Vice-président, M. R. Sendra ne pouvant évidemment pas surveiller le dépouillement d'une élection à laquelle il était lui-même candidat. Tout s'est déroulé sans problème grâce au travail sérieux de chacun.

Lettre de M. O. Martin annonçant sa démission du Conseil communal suite à son élection à la Municipalité et sa validation officielle par son assermentation qui a eu lieu le vendredi 7 mars 2014.

Rappel de la sortie du Conseil communal qui aura lieu le samedi 3 mai prochain. Inscriptions possibles jusqu'au 31 mars.

3. Assermentation d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de M. Olivier Martin (PLR), élu à la Municipalité

Le groupe PLR n'étant pas parvenu à finaliser les démarches en vue de l'élection d'un nouveau conseiller, cette assermentation est reportée à la prochaine séance.

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

M. J.-Y. Schmidhauser annonce le titre d'une motion qu'il développera lors de la prochaine séance, intitulée « Récupération des plastiques : les promesses s'envolent, les règlements restent ».

5. Préavis

5.1. Préavis municipal N° 4/2014 – Vente à l'Etat de Vaud du Domaine du Fort à Noville pour un montant de Fr. 300'000.-- y compris l'échange de deux parcelles sur le territoire de la commune de Blonay et réponse au postulat de M. Alain Grangier (PLR) « Domaine de Noville, du patrimoine au fardeau »

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que l'idée générale était de renoncer à faire reconstruire le Fort au profit d'une indemnité financière qui aurait servi à rénover un des chalets d'alpage pour le mettre à la disposition de la population. Or, il n'y a rien dans le préavis qui affecte le montant de fr. 300'000.— à une rénovation. Le plan des investissements prévoit bien des investissements pour les chalets, mais peut-être que la commission pourrait discuter de cette idée d'affecter la somme de fr. 300'000.— à la rénovation des chalets d'alpage communaux dans le but d'en mettre un à la disposition du public, comme c'était le cas du Fort.

M. R. Baud ne remet pas en question la vente du Domaine du Fort à l'Etat de Vaud. Par contre, il aimerait que la commission se penche sur la proposition d'échange avec les deux parcelles situées sur le territoire de la commune de Blonay. Cette solution ne risque-t-elle pas, à terme, de représenter un souci et des frais inutiles qui viendraient grever le budget communal ? Ces parcelles ne sont pas limitrophes à notre commune, elles sont boisées et il ne pense pas que la commune vise l'exploitation du bois.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Yohan Ziehli
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Alain Grangier - Pierre-André Bugnon
	SOCIALISTE	Etienne Balestra – Raphaël Onrubia
	PDC+Indépendants	Jean-Pierre Schwab
	VERTS	Elisabeth Leimgruber

5.2. Préavis municipal N° 5/2014 – Réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Réseau de chauffage urbain : monopole ou open source ? »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+Indépendants	Alois Raemy
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Jacques Vacheron - François Junod
	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser – Gilbert Vernez
	UDC	Yohan Ziehli
	VERTS	Geneviève Pasche

6. Préavis et rapport

- Préavis municipal N° 3/2014 – Modification du règlement du Conseil communal tel que révisé le 11 décembre 2013

Rapporteur : Mme Sylvie Conod

M. le Vice-président remarque que ce rapport comporte deux amendements qui doivent être discutés avant d'être votés :

Amendement n°1 – Article 120, dernier alinéa

Remplacer « article 119 RC » par « article 121 RC ».

Au vote, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement n°2 – Articles 148 al. 1 et 150 al. 1

Remplacer « du rapport et rapport-attestation » par « des rapport et rapport-attestation ».

Au vote, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2014,
- oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver les modifications du Règlement du Conseil communal telles qu'amendées.

7. Rapports

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2014 – Participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz

Rapporteur : M. Patrice Wenger

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 1/2014,
- où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de Fr. 7'622'500.-- et selon les modalités définies dans le préavis municipal no 1/2014 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'083'500.-- à prélever par le débit du compte N° 9162.002.00 «Financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz» ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 1'083'500.-- par le compte N° 9282.001.00 " Dépenses et investissements futurs " doté à ce jour de Fr. 8'051'000.- ;
4. de prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
5. de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
6. de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois, sur les lots 1 et 2, viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

8. Communications municipales

Mme N. Rimella, municipale, revient sur la réponse orale donnée par la Municipalité à l'interpellation de M. G. Helbling intitulée « Vassin – Avantages ou désavantages ? ». L'interpellateur a émis le souhait d'obtenir une réponse supplémentaire concernant l'enquête relative au sous-sol. Comme indiqué lors de la dernière séance, dans la décision municipale du 31 janvier 2011 autorisant la délivrance du permis de construire étaient comprises des modifications du sous-sol. Il s'agit de modifications intérieures de l'immeuble ne touchant pas les structures porteuses et ne provoquant aucune gêne pour les tiers, soit la suppression en sous-sol du mur de la rampe prévue au nord du bâtiment, en-dehors du bâti, pour déplacer cette rampe en façade ouest du bâtiment, parallèlement au chemin de Vassin, également en sous-sol et en-dehors du bâti. Le nombre de places de parc n'a pas été modifié.

M. G. Helbling remercie la Municipalité pour les réponses apportées à son interpellation. Certains opposants n'ayant pas été conviés à partager à l'époque cette approche de modification d'importance visant à sécuriser les voies de communication, il y a lieu de prendre acte d'un manque de transparence dans les moyens d'information mis à leur disposition. Il y a lieu également de relever que l'examen préalable, selon l'art. 56 et suivants de la LATC, précisant les obligations et domaines de compétences applicables en cas de modification du contenu d'un plan de quartier, ne semblent pas avoir fait l'objet de toute l'attention nécessaire de la part des services concernés. Considérant que toute modification du contenu du plan de quartier En Vassin devait faire l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire suivie d'une décision du Conseil communal, voire d'une prise de position des services cantonaux, il eut été fort courtois de la part de la Municipalité d'informer le Conseil, par une communication plus adéquate avant le début des travaux, des dispositions qu'elle comptait favoriser.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Propositions individuelles et divers

Mme A.-M. Arnaud constate que la Municipalité met à l'enquête, du 19 mars au 17 avril, le projet d'aménagement d'un skate piazza au Jardin Roussy. Tel qu'il lui a été conseillé en réponse à son

interpellation, elle fera opposition à titre privé. Elle adressera également au Président du Conseil une pétition intitulée « Pétition contre la construction d'un Skate Parc au jardin Roussy à La Tour-de-Peilz » dans les délais, afin que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance. Cette pétition est riche actuellement de plus de 500 signatures. La démarche est pleine d'enseignements. Les signataires proposent trois solutions :

1. Entente avec la Municipalité de Vevey

Les deux municipalités se sont rencontrées à ce sujet. On peut lire la position de La Tour-de-Peilz dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal de Vevey du 5 décembre 2013

2. Le terrain de la Faraz

3. Le terrain des Terreaux

M. D. Meyer indique que la Commission des finances ne participera pas à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2014, mais elle se tient à disposition en cas de besoin.

Mme G. Pasche aimerait obtenir des informations concernant l'avancement des travaux en rapport avec la motion qu'elle avait déposée au mois de mars 2013 visant à renforcer les actions de développement durable à la commune. Il avait été demandé qu'un état des lieux soit fait sur les actions déjà en place et celles qui étaient à développer. Où en est cet état des lieux, quelles démarches ont été entreprises depuis mars 2013 pour mener à bien cet état des lieux, quels sont les domaines où des mesures concrètes sont déjà prises ou seront prises pour renforcer le développement durable, et dans quel délai la Municipalité sera-t-elle en mesure de produire un document écrit à ce sujet ?

Mme N. Rimella rappelle que le délai prévu pour répondre à cette motion est fixé au mois de juin de cette année. Les réponses figureront donc dans le préavis qui sera déposé par la Municipalité en temps voulu.

Mme A.-M. Arnaud aimerait savoir, suite à un article paru dans le quotidien 24heures du 24 février 2014 développant les projets du Musée Chaplin et du Centre ludique de Nestlé aux Bosquets à Vevey, quelles sont les intentions de la Municipalité concernant le Musée du Jeu. Notre commune devrait pouvoir profiter du mouvement touristique annoncé. Ferons-nous partie « des pôles culturels et touristiques existants » ? Le Musée du jeu n'est pas mis en valeur. La commune participe chaque année, par un montant de fr. 700'000.—, à la moitié du budget du Musée et rien n'est annoncé pour les années à venir. Quelle dynamique sera trouvée ? Le projet de rénovation du château est bien sûr lié à cet avenir et elle renouvelle sa demande faite lors de la séance du 11 décembre 2013 concernant une démarche nécessaire auprès de la CIEHL.

M. le Syndic rappelle que les rapports qui lient la commune et le Musée se font via le Conseil de fondation. Le contrat qui lie la commune au Musée est parcouru chaque année par la commission de gestion, qui a tout loisir de poser des questions à ce sujet. Pour le reste, il lui semble que cette intervention n'est pas une question, mais plutôt une interpellation. Il faudrait donc que l'intéressée passe par cette voie si elle souhaite obtenir des réponses à ses questions.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Vice-président lève la séance à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Vice-président

La Secrétaire

F. Glauser

C. Dind